

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur SST détenant le Certificat de SST de niveau 2 appartenant à un organisme habilité par l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité).

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 14h00 de face à face pédagogique soit 2 jours de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 4 à 10 stagiaires.

Public et pré-requis :

Toute catégorie de personne.

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

Moyens pédagogiques :

Mannequins (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateur d'entraînement, outils pour les cas concrets, fausses plaies, ...
Support par vidéo projecteur, plan d'intervention de l'INRS, photos pour les cas concrets.
Fiche d'évaluation formative et grille de certification.
Délivrance de l'aide mémoire du SST (documentation INRS).

Validation de la formation :

Les critères d'évaluation certificative sont définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrits dans une **grille de certification** (document INRS).

Un certificat SST valable au maximum **24 mois** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré.

Programme :

Etre capable de situer le rôle du SST.

Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention dans ou hors de l'entreprise et lors de son intervention.

Etre capable de repérer une situation de travail dangereuse en informant le personnel compétant et de proposer des mesures d'action de prévention.

Etre capable de réaliser une protection adaptée :

- dans le processus d'alerte aux populations.
- Pour reconnaître un danger persistant.
- En supprimant ou isolant le danger, ou soustraire la victime au danger.

Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Etre capable de faire alerter ou d'alerter les secours.

Etre capable de secourir la victime qui :

- saigne abondamment.
- s'étouffe.
- se plaint d'un malaise.
- se plaint de brûlures.
- se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
- se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- ne répond pas mais elle respire.
- ne répond pas et ne respire pas.

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de proposer des mesures d'amélioration en matière de prévention (certification du SST à partir d'accident du travail simulé).